



Sapeurs-Pompiers
BUREAU du CASDIS

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE et de SECOURS du LOIRET

Réunion du 13 mars 2024

Voix délibérative : M. GRANPIERRE – MME LABADIE – MM. BURGEVIN – VACHER

VOTE :

En exercice : 5

✚ Présents : 4

✚ Votants : 4

DÉCISION DU BUREAU N° D2024-B7

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer la convention annuelle de formation 2024 avec l'ECASC (ECole d'Application de la Sécurité Civile)

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le projet de convention ;

VU Le rapport n°7 du Bureau du Conseil d'administration présenté par M. le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

IL EST DÉCIDÉ :

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1er : D'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer, avec l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne / EC.A.S.C., sise Centre Francis Arrighi – Domaine de Valabre – 13120 GARDANNE, la convention de formation au titre de l'année 2024 telle que jointe en annexe.

Article 2 : Cette convention est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 3 : Les dispositions financières sont précisées à l'article 6 de ladite convention et dans l'annexe « Tarifs des stages 2024 » du calendrier des actions de formation.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Marc GAUDET



CONVENTION DE FORMATION POUR L'ANNEE 2024

Entre les soussignés _____
L'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne/ E.C.A.S.C., Établissement Public
Organisme de formation habilité sous le numéro 93-131380 S 13 sis, Domaine de Valabre – 13120 – GARDANNE.
Représenté par son président **Jacky GÉRARD**
Dénommé « *l'organisme de formation* »,
Et,
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du LOIRET (45)
195, rue de la Gourdonnerie - SEMOY - BP 5222 - 45402 FLEURY LES AUBRAUX Cedex
Représenté par son Président,
Dénommé « *l'établissement bénéficiaire* »,
IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION
L'organisme de formation s'engage à organiser et à mettre en œuvre les actions de formation répertoriées dans son calendrier de l'année 2024. Ces actions de formation s'inscrivent dans le cadre des conditions fixées par l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Article 2 : PLANIFICATION DE LA FORMATION
Les dates de la formation peuvent être modifiées ou cette dernière annulée, sans contrepartie ou indemnité, en particulier par le fait d'un effectif d'apprentissage incompatible avec les contraintes pédagogiques ou financières de l'organisme de formation.

Article 3 : LIEUX DE LA FORMATION
Le lieu de la formation est l'E.C.A.S.C. de VALABRE ainsi que les divers centres qui y sont rattachés. Cependant, en fonction de la nature du stage à réaliser et des caractéristiques qui lui sont propres, ce lieu peut varier. Dans ce dernier cas, l'établissement bénéficiaire sera tenu informé par l'organisme de formation.

Article 4 : INSCRIPTION A UNE ACTION DE FORMATION
Chaque demande d'inscription sera effectuée par l'intermédiaire du logiciel « Gestion des Effectifs, des Emplois et des Formations » GEEF (accès se fait sur le site de Valabre : <http://valabre.com>, onglet « Accès à GEEF »). Le ou les candidat(s) seront retenus sous réserve de remplir les conditions d'admission en stage et de l'acceptation par l'organisme de formation, dans la limite des places disponibles. La demande d'inscription sur GEEF par l'établissement bénéficiaire constitue une commande de formation.

Article 5 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. L'organisme de formation est autorisé à traiter les données fournies par l'établissement bénéficiaire pour la mise en œuvre des actions de formation. Le recueil des données nécessitera également de compléter un formulaire. Il sera demandé des :
- données obligatoires : nom de naissance, nom d'usage, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, employeur, statut, grade, adresse personnelle, adresse électronique et numéro de téléphone.
- données optionnelles : emploi et matricule.
Certaines informations peuvent être diffusées : aux équipes pédagogiques (liste et feuille d'émarquage des stagiaires et des formateurs) ; à l'administrateur de l'application dédiée à la formation à distance faisant l'objet d'une politique de confidentialité spécifique ; à l'employeur (attestation de suivi et titres obtenus) ; à la DGSCGC pour le renouvellement des agréments (liste nominative des équipes pédagogiques). Les données seront conservées 36 mois (3 ans). Après ce délai, les données personnelles des personnes inactives depuis 3 ans de notre base de données seront supprimées. Les stagiaires peuvent obtenir, vérifier et modifier les données en s'adressant au délégué à la protection des données personnelles : dpd@valabre.com.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES
En contrepartie des actions de formation, l'établissement bénéficiaire s'engage à acquitter les frais prévus aux tarifs définis dans l'annexe « tarifs des stages 2024 » du calendrier des actions de formation.

Article 7 : MODALITES DE REGLEMENT
Un titre de recette sera établi à l'issue de chaque action de formation. Le paiement sera dû à réception de ce titre de recette.

Article 8 : ASSURANCES
Pour la durée de l'action de formation, les stagiaires restent exclusivement couverts par leur employeur pour les accidents et dommages dont ils feraient l'objet ainsi que ceux qu'ils causeraient à un tiers.

Article 9 : REGLEMENT INTERIEUR
Pendant la période de formation, les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'E.C.A.S.C. de VALABRE.

Article 10 : ANNULATION D'UNE CANDIDATURE PAR L'ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE
L'annulation de toute candidature entraînera le remplacement de celle-ci par une autre de l'établissement bénéficiaire concerné en accord avec l'E.C.A.S.C. Si ce remplacement ne peut être effectué, et sauf cas de force majeure :
- Moins de 15 (quinze) jours avant la date de début de la formation, les frais pédagogiques seront dus pour moitié,
- Le premier jour de la formation, les frais pédagogiques seront dus dans leur intégralité.


Article 11 : ANNULATION D'UNE CANDIDATURE PAR L'ORGANISME DE FORMATION
L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler une (ou des) candidature(s) pour des raisons inhérentes au bon déroulement pédagogique d'une action de formation.

Article 12 : ABANDON
En cas d'abandon en cours de formation par un stagiaire sans motif fondé, l'établissement bénéficiaire s'engage à supporter les frais pédagogiques prévus par les tarifs en vigueur pour la durée totale de l'action de formation.

Article 13 : REGLEMENT DES DIFFERENDS EVENTUELS
Les différends qui pourraient opposer les signataires de la présente convention feront l'objet d'une procédure à l'amiable afin d'en rechercher le règlement. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal Administratif de Marseille sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Article 14 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION
La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024, après signature par le président de l'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne/E.C.A.S.C., et par le représentant de l'établissement bénéficiaire, pour s'achever le 31 décembre 2024 inclus.

Article 15 : DENONCIATION ET MODIFICATION DE LA CONVENTION
La partie qui souhaiterait dénoncer la convention en cours d'année 2024 devra le faire auprès de l'autre moyennant un préavis d'au moins un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.
Elle peut être modifiée après accord entre les deux parties signataires sous forme d'avenant.

Fait en deux exemplaires à Gardanne, le 03 janvier 2024
Le Président de l'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne, Le Président du SDIS du LOIRET

Jacky GÉRARD

Tarifactions 2024

TARIFS 2024

FEUX DE FORETS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT					
Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *	
Chef de Groupe Feux de Forêts	DFE 3	3 400 €	2 580 €	820 €	
Rattrapage de l'épreuve pratique FDF3	RATTFD3P	1 685 €	1 345 €	340 €	
Chef de Colonne Feux de Forêts	DFE 4	2 995 €	2 285 €	710 €	
Rattrapage de l'épreuve pratique FDF 4	RATTFD4P	1 520 €	1 165 €	355 €	
Chef de site Feux de Forêts	DFE 5	4 970 €	4 260 €	710 €	
Cadre AERO	AER 3	910 €	750 €	160 €	
Equipier Pélicandrome	PEL 1	794 €	634 €	160 €	
Chef d'équipe Pélicandrome	PEL 2	794 €	634 €	160 €	
Formation aux missions de lutte contre les FDF des équipages des avions et hélicos hors SC	AVHELI	1 440 €	1 200 €	240 €	
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis missions de lutte contre les FDF des équipages des avions et hélicos hors SC	FMPA AVHELI	470 €	453 €	17 €	
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (à distance)	FMPAFDFDIST		1350€ / jour		
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur mobile)	FMPAFDFMOBILE		Sur devis		
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis FDF (simulateur-Valabre)	FMPAFDF	1350 € / jour	Forfait hors repas et hébergement		
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 1 (stagiaires Zone Méditerranéenne)	RTBDM1	Conditions particulières Tel: 04 42 60 88 03 sauf forfait résidentiel 400 €			
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 1 (stagiaires Hors Zone Méditerranéenne)	RTBDM1	1 980 €	1 480 €	500 €	
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 2 - 3 (stagiaires Zone Méditerranéenne)	RTBDM2M3	Conditions particulières Tel: 04 42 60 88 03 sauf forfait résidentiel 800 €			
Formation des Responsables de Travaux de Brulage Dirigé, module 2 - 3 (stagiaires Hors Zone Méditerranéenne)	RTBDM2M3	3 990 €	3 140 €	850 €	
Cadre Feux tactiques	CFI	3 000 €	2 150 €	850 €	
Sensibilisation DFCI	SENSDFCI	1 662 €	1 237 €	425 €	
Patrouille CD	PATROUILLES	490 €	490 €		
Formation des Equipiers Spécialisés RCCI en espaces naturels	EDS RCCI	1 360 €	1 005 €	355 €	
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis AER 2	FMPA AER2	198 €	127 €	71 €	
Journée nationale feux de forêt	JIN FDF	716 €	574 €	142 €	
Analyste feux de forêt	ANAFDF	2 915 €	2 090 €	825 €	

* Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.
Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur sites extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.
Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE



ENTENTE-Valabre
06/07/2023

TARIFS 2024

FORMATIONS NAUTIQUES - SECOURS AQUATIQUES ET SUBAQUATIQUES

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Préformation plongée	PREFO SAL 1	1 408 €	1 018 €	390 €
Scaphandrier autonome léger	SAL1 - 30 m	4 545 €	3 141 €	1 404 €
Scaphandrier autonome léger	SAL1 - 50 m	1 648 €	1 258 €	390 €
Chef d'Unité SAL	SAL2	6 515 €	4 643 €	1 872 €
Conseiller Technique SAL	SAL3	6 515 €	4 643 €	1 872 €
Surface non libre niveau 1	SALSAL1	1 806 €	1 416 €	390 €
Surface non libre niveau 2	SALSAL2	1 942 €	1 552 €	390 €
Plongée aux mélanges NITROX 3 Jours	SAL NITROX	1 472 €	1 238 €	234 €
Plongée aux mélanges Trimix + Nitrox	SAL MLG	2 662 €	2 272 €	390 €
Forum des cadres Nautiques (SAL/SAS)	FORUM.SAL/SAS	577 €	337 €	240 €
CESU - d'Attitude et de Soutien Sanitaire à la Plongée***	CESU MED	3 733 €	2 293 €	1 440 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis Médecine de la plongée	FMPAMEDPLG	923 €	563 €	360 €
Chef d'Unité sauvetage côtier	SAS2	2 661 €	1 959 €	702 €
Nageur Sauveteur côtier	SAS1	1 124 €	812 €	312 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis des Conseillers techniques « SAS »	FMPACTSAS	577 €	337 €	240 €
Rattrapage SAS 2	RATTSAS2		228 €	78 €/jour
Rattrapage SAL2	RATTSAL2		228 €	78 €/jour
Rattrapage SAL3	RATTSAL3		228 €	78 €/jour
Infirmier Soutien Sanitaire	INFOUTSAN	1 511 €	911 €	600 €
FMPA Infirmier Soutien Sanitaire	FMPA/INFOUTSAN	918 €	558 €	360 €
Survie en Mer des équipages Hélico, SP, SSSM	SURVIEMER HSP	396 €	382 €	14 €
SAS1 - Risque Inondation Fort Courant	SAS1.FCIN	980 €	620 €	360 €
FMPA SAS Risque Inondation fort courant	FMPA.FCIN	727 €	487 €	240 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis SAL - Plongée air * Effectifs 1 à 10	FMPASAL	148 €/jour **	70 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis PLG - Plongée air * Effectifs 11 à 20	FMPAPLG	144 €/jour **	66 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis PLG - Plongée air * Effectifs 21 à 30	FMPAPLG	138 €/jour **	60 €/jour	78 €/jour
Formation Maintien Perfectionnement Acquis PLG - Plongée air * Effectifs > 30	FMPAPLG	134 €/jour **	56 €/jour	78 €/jour
Conducteur d'engins nautiques fort courant inondation	CENFCIN	700 €	460 €	240 €
Vérificateur EP1(s)	VERIF.EPI.DN	446 €	290 €	156 €
Décompression à l'oxygène	DECO O2	85+ €/Bloc		

* Sur devis pour les plongées profondes avec décompression à l'oxygène

** Toute formation qui ne se déroulera pas selon les critères définis dans le descriptif de la tarification, fera l'objet d'une facturation sur devis

*** Les tarifs 2024 sont applicables dès le premier module qui ce déroule sur l'exercice 2023

TARIFS 2024

FORMATIONS SECOURS MILIEUX PÉRILLEUX - GRIMP - SMO - CAN - ISS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Sauveteur GRIMP	IMP 2	2 650 €	1 800 €	850 €
Chef d'unité GRIMP	IMP 3	2 940 €	2 190 €	750 €
Rattrapage IMP3 (5 jours)	RATTIMP 3	1 470 €	1 095 €	375 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des Chefs d'Unités IMP (Rec imp 3)	FMPA.CU IMP	1 470 €	1 095 €	375 €
Recyclage Conseiller Technique SMPM	REC IMP CT	960 €	735 €	225 €
Perfectionnement Technique IMP 3	PERTEC IMP	1 176 €	876 €	300 €
Module complémentaire "Neige" GRIMP	IMP NEIGE	990 €	705 €	285 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis Module complémentaire "Neige" GRIMP	FMPA IMP NEIGE	522 €	352 €	190 €
Recyclage au GRIMP des personnels des services de santé	REC IMP SSSM	190 €/JOUR	115 €	75 €
Transport Hélicoptère	TRANSP HELI	Sur Devis		
Equipier secours en montagne	SMO 2	3 450 €	2 450 €	1 000 €
Equipier secours en montagne Neige 1	SMO 2.NGE.1	2 085 €	1 575 €	510 €
Equipier secours en montagne Glace 1	SMO 2.GL.1	2 085 €	1 575 €	510 €
Chef d'Unité secours en montagne	SMO 3	3 450 €	2 450 €	1 000 €
Chef d'Unité secours en montagne Neige 2	SMO 3.NGE.2	2 085 €	1 575 €	510 €
Chef d'Unité secours en montagne Glace 2	SMO 3.GL.2	2 085 €	1 575 €	510 €
Equipier Secours Canyon	CAN 1	1 615 €	1 115 €	500 €
Chef d'Unité Secours Canyon	CAN 2	1 615 €	1 115 €	500 €
Intervention en Site Souterrain	ISS 1	1 690 €	1 180 €	510 €
Vérificateur d'EPI	VERIF.EPI	455 €	313 €	142 €
Secours milieu périlleux - ARI / Eilage	SMP.ARI.ELAG	1 390 €	1 090 €	300 €
Secours milieu périlleux - opérations div.	SMP.OPS.DIV	1 255 €	955 €	300 €
Secours milieu périlleux - perfectionnement technique sport	PERF.TEC.DEP	1 255 €	955 €	300 €
Secours milieu périlleux - perfectionnement technique terrain naturel	PERF.TEC.TA	1 188 €	888 €	300 €
Secours milieu périlleux - intervention sur manège	INTER.MANEGE	1 650 €	1 050 €	600 €
Secours milieu périlleux - Technique d'optimisation du potentiel	TOP	1 555 €	1 180 €	375 €
Secours milieu périlleux - Analyse des causes	ANALYSE	1 210 €	910 €	300 €

* Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.

Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur site: extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE



06/07/2023

TARIFS 2024

FORMATIONS SAUVETAGE DÉBLAIEMENT - CYNOTECHNIQUE

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Sauveteur Déblayeur	SDE1	1 550 €	1 125 €	425 €
Chef d'unité Sauveteur Déblayeur	SDE2	3 350 €	2 500 €	850 €
Rattrapage de l'épreuve pratique SDE 2	RATTSDEP	800 €	715 €	85 €
Chef de section Sauveteur Déblayeur	SDE3	5 095 €	4 315 €	780 €
Rattrapage de l'épreuve pratique SDE3	RATTSDEP	980 €	640 €	340 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des Conseillers Techniques SD	FMPA CT SD	1 037 €	782 €	255 €
Risques bâtimentaires	RISQUES BATI	1 805 €	1 380 €	425 €
Module complémentaire RB (pour SDE2 et 3 Valabre)	RB MOD COMP	1 001 €	746 €	255 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis des évaluateurs RB	FMPA RB	1 001 €	746 €	255 €
Cellule de coordination d'appui et de soutien "milieux effondrés"	Cellule 2D	1 265 €	1 052 €	213 €
Module C CYN	MOD C CYN	1 630 €	1 275 €	355 €
Conducteur cynotechnique	CYN1	1 690 €	1 335 €	355 €
Chef d'Unité Cynotechnique	CYN2	2 820 €	2 110 €	710 €
Rattrapage CYN 2	RATT CYN2	290 €	219 €	71 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis CYN 2	FMPA CYN2	834 €	621 €	213 €
Conseiller Technique Cynotechnique	CYN3	1 700 €	1 275 €	425 €
Rattrapage CYN 3	RATT CYN3	304 €	219 €	85 €
Formation Maintien Perfectionnement Acquis CTCYN	FMPACTCYN	590 €	448 €	142 €
Recherche des Produits Accélérateurs d'Incendie	RPAI	3 510 €	2 800 €	710 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis RPAI	FMPA RPAI	687 €	545 €	142 €
Pistage	PISTAGE	3 125 €	2 415 €	710 €
Initiation au Travail Aquatique Cyno	INI CYN AQUA	2 317 €	1 892 €	425 €

SECOURISME

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Pédagogie Appliquée aux Emplois de Formateur de Formateurs Secourisme	PAEFF	3 060 €	2 380 €	680 €
Concepteur et encadrement d'une action de formation	CEAF	1 845 €	1 420 €	425 €

* Le forfait résidentiel s'entend pour la durée du stage.
Pour nuitée et/ou repas supplémentaires sur sites extérieurs autres que Valabre, montant facturé au prorata de la prestation.
Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

TARIFS 2024

CONDUITE VEHICULE DE SECOURS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Formation Préventive aux Risques Routiers	COD PPR	1 450 €	1 095 €	355 €
Module Complémentaire conduite TT	MODCOMPLCTT	1 880 €	1 455 €	425 €
Formation d'instructeur de conduite tout-terrain	ICTT	2 870 €	2 160 €	710 €
Formation sécurité routière			Sur devis	

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Chef de CIMIC	RCH3	3 960 €	3 105 €	855 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis de Chef de CIMIC	FMPA RCH3	1 058 €	803 €	255 €
Chef de CIMIR	RAO 3	4 090 €	3 235 €	855 €
Formation Maintien Perfectionnement des Acquis Chef de CIMIR	FMPARAD3	1 127 €	872 €	255 €

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Officier Systèmes d'Information et Communication	OFFSIC	2 760 €	2 050 €	710 €
Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis OFFSIC	FMPA OFFSIC	875 €	662 €	213 €

SECOAS

Titre de la formation	Référence	Coût global	Forfait pédagogique	Forfait résidentiel *
Opérateur Drone de Sécurité Civile	DRONE	3 600 €	2 800 €	800 €
Officier de liaison aéronefs télépilote	OLAT	892 €	652 €	240 €
Risques Inondation	RISQUEINOND	1 725 €	1 325 €	400 €

Des prestations pour des demandes spécifiques pourront être réalisées sur devis.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE

S²LOW

ENTENTE - Valabre
06/07/2023

TARIFS 2024

RESTAURATION / HÉBERGEMENT / TRANSPORT FORFAIT SITE DE VALABRE		
Café d'accueil amélioré: 3 viennoiseries, jus d'orange, café (Thermos), eau par personne		8 €
Café d'accueil amélioré Amphithéâtre : 3 viennoiseries, jus d'orange, café (Nespresso), eau par personne		9 €
Pause café Nespresso - Amphithéâtre (unité)		1,5 €
Pause café - Thermos 10 personnes		5,5 €
Pause café - Thermos 15 personnes		8 €
Pause café - Thermos 20 personnes		10,5 €
Jus d'orange - 10 personnes		8 €
Eau minérale - Bottelle 1,5 l		2 €
Eau minérale - Bottelle 0,5 l		1 €
Petit déjeuner self		9 €
Déjeuner et dîner self		19 €
Déjeuner et dîner self	Organismes publics: partenaires	18 €
Déjeuner et dîner amélioré (café + vin bouteille) en salle réservée (selon options 2 offres)		28 € 35 €
Buffet (vin, café compris)		23 €
Hébergement chambre individuelle / la nuitée		38 €
Hébergement en twin 1 à 2 personnes / la nuitée		42 €
Hébergement en studio 1 à 2 personnes / la nuitée		48 €
Pension complète journée		71 €
Valabre - TGV Aix / Arbois A/R		60 €
Valabre - Aéroport Maignane A/R		75 €
RELATIONS INTERNATIONALES		
Evenement spécifique et programmes européens		Sur devis

TARIFS 2024

LOCATION DE SALLES				
Salles	Superficie	Nombre de places	Salle équipée	
			Jour	Demi journée
CEREN	20	14	120 €	60 €
ALPILLES	30	14	120 €	60 €
ESTEREL	35	14	175 €	100 €
LUBERON	40	14	120 €	60 €
SAINTE BAUME	60	24	325 €	190 €
SAINTE VICTOIRE	90	30	475 €	355 €
VOUTES	100	60	520 €	420 €
SEIGUE	50	22	295 €	170 €
Salle de conférence - Amphithéâtre	200	200	1 700 €	1 200 €
Salle de réunion CESIR	-	15	550 €	275 €

LOCATION DE PISTES DE CONDUITE TOUT TERRAIN	
Piste de conduite COD (Enclos de Valabre) à la journée	500 €
Station de lavage - Nettoyage PL	15 €

SITAC		
Type de prestation	Non Adhérents	Adhérents
Support annuel	1 500 €	
Formation utilisateur par jour et par stagiaire (6 stagiaires mini)	250 €	Compris dans l'adhésion
Forfait formation administrateur de 1 à 3 stagiaires	2 000 €	
Forfait intégration des données initiales	4 000 €	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE

S²LOW

ENTENTE - Valabre
06/07/2023

TARIFS 2024

Certification AFNOR		
UNITE EMP		
Essais de certification		
Lance à main	1 150 €	
Lance portable	719 €	
Tuyaux :	2588 €	
Simple	360 €	
Pièces de jonction	1 510 €	
Dévidoir	555 €	
Clé multifonction		
Extension, contrôle produits, expertise, évolution norme, études, essais d'optimisation, essais complémentaires		
Tarif horaires (base jour = 1087 €)	135 €	
NF - 377 Essais de reconduction		
Flexibles: NF S 61-111 (2017)	176 €	
Raccords: NF S 61-701 (2009)	339 €	
Tuyaux: NF S 61-112 (2017)	542 €	
Aspiraux: NF EN 14557+A1 (2009)	339 €	
LDT: NF EN 1947 (2014)	406 €	
Dévidoirs : NF S 61-521 (2011/05/01)	1 055 €	

UNITE VEHICULES		
Essais de certification		
Engin pompe (FPT)	4 656 €	
Engin pompe (PPTSr, CCR)	4 972 €	
Engin pompe (CCF)	5 610 €	
Engin technique de secours et assistance (VSR)	2 053 €	
Moto-Pompe remorquable	1 850 €	
Moto-pompe portable	1 850 €	
BEA	3 701 €	
Echelles	2 507 €	
Extension, contrôle produits, expertise, évolution norme, études, essais d'optimisation, essais complémentaires		
Tarif horaires (base jour = 1087 €)	135 €	
Location de piste catégorie 1 essais routiers		
piste catégorie 1 / Nîmes Garons	480 € / heure	

† Tous nos prix sont nets de taxe: la TVA est non applicable Article 256 B du CGI

Toutes prestations du "Centre d'essais et de recherche" hors Certification AFNOR feront l'objet d'un devis

TARIFS 2024

PRESTATIONS PAR NIVEAU D'INTERVENANTS		
Type de prestation	Niveau	Tarif journalier
Prestation Ingénieur - Chef de projet	A	950 €
Prestation Technicien - Coordinateur de terrain	B	750 €
Prestation assistant	C	550 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 045-284500253-20240313-D2024_B7-DE

S²LO

ENTENTE - Valabre
06/07/2023